

Règlement du concours
« E-commerce Stars 2010 »

Article 1 - Organismes

La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE (CCI GL) organise le concours intitulé « **e-commerce Stars** », destiné à récompenser les plus belles réalisations web e-commerce de la région Nord Pas de Calais et Euro-Région Belge (Flandres, Wallonie) dans sept catégories :

- Alimentation (Alimentation générale, boissons)
- High Tech (Produits de haute technologie de grande consommation)
- Mode, beauté (Habillement, cosmétiques)
- Maison, auto (Produits concernant l'univers de la maison et de l'automobile)
- Culture (DVD, Livres, jeux)
- Voyages, loisirs (Séjour, hôtel, transport, billetterie spectacle...)
- Prix spécial du jury, toutes catégories

Article 2 - Objet du concours

Le concours « **eCommerce Stars** » a pour objectifs de :

- Valoriser et labelliser les meilleurs sites e-commerce,
- Mettre l'accent sur les moyens mis en œuvre par les entreprises pour favoriser l'achat en ligne
- Mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des entreprises,
- Illustrer l'importance des contenus professionnels sur internet,
- Permettre une prise de conscience des chefs d'entreprise et commerçants sur l'impact et les enjeux d'internet pour leur développement économique.

Article 3 – Participants au concours « e-Commerce Stars 2010 » :

Le présent concours, gratuit et sans obligation d'achat, s'adresse aux entreprises, personnes morales ou physiques, de moins de 500 salariés, sises dans la Région Nord Pas de Calais ou dans l'Euro-Région Belge (Flandres et Wallonie).

Sont toutefois exclues de la participation au présent concours :

- les entreprises, personnes physiques ou morales, ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du présent concours ;
- les agences web et autres entreprises d'activité de services étroitement liés à internet.

Article 4 - Modalités d'inscription des candidats

Le dépôt des candidatures s'effectue en ligne sur le site internet accessible à l'adresse suivante : www.ecommerce-stars.com

Les inscriptions en ligne sont ouvertes à compter du Lundi 28 juin 2010 au Lundi 20 septembre 2010 minuit.

Un récépissé de déclaration d'inscription sera délivré par retour email à chaque candidat.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront de droit l'élimination du candidat.

Article 5 - Critères de jugement des lauréats :

Les meilleurs sites internet de chacune des six premières catégories citées à l'article 1 du présent concours seront jugés et récompensés sur les critères suivants :

1. Compréhension du positionnement du marchand
2. e-merchandising
3. Information sur la tarification de la commande
4. Services additionnels pour faire augmenter le panier
5. Ergonomie
6. Stratégie de promotion sociale
7. Sécurité et confiance
8. originalité
9. Taille de l'entreprise

Article 6 – Désignation des gagnants :

Le gagnant de chacune des catégories définies à l'article 1^{er} du présent règlement sera désigné par un jury dont la composition est définie ci-après.

La désignation du gagnant du prix spécial du jury toutes catégories confondues prendra par ailleurs compte du vote du public sur le site internet www.ecommerce-stars.com .

Article 7 – Composition du Jury

Le jury sera composé d'au moins 4 experts de l'Internet et du commerce électronique et 3 représentants de structures institutionnelles de l'euro région.

Ne peuvent être membres du jury les candidats ou les représentants des entreprises candidates au concours.

Article 8 – Résultats et remise des Trophées

Les gagnants du concours « **e-Commerce Stars 2010** » seront avertis personnellement suivant les coordonnées indiquées lors de leur inscription.

La communication publique des résultats du présent concours et la cérémonie de remise des Trophées se dérouleront Jeudi 21 octobre 2010.

Les résultats seront également disponibles sur le site internet : www.ecommerce-stars.com **après communication officielle et publique.**

Article 9 - Trophées Lauréats :

Un trophée en plexiglas gravé sera attribué au gagnant de chaque catégorie, d'une valeur commerciale unitaire de trente euros.

Article 10 – Responsabilité

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du candidat. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du concours ainsi que sur la liste des gagnants.

Les organisateurs du présent concours, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne du serveur du site WEB : www.ecommercestars.com

Article 11 - Connexion et utilisation

La participation au présent concours implique la connaissance et l'acceptation par les candidats des caractéristiques et des limites de l'Internet et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. L'organisateur du présent concours décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Article 12 - Remboursements des frais

Tout participant au présent concours peut obtenir sur demande à l'adresse suivante : **CCI GRAND LILLE – Frédéric WAREMBOURG, Place du Théâtre, BP 359 - 59020 Lille Cedex**, le remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de la demande de communication du présent règlement et/ou du formulaire d'inscription qui sera remboursé au tarif lent en vigueur, le remboursement des frais de connexion Internet correspondant : à la consultation du règlement et/ou au temps du concours sur la base d'une connexion Internet de 3 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du présent concours. Le remboursement sera limité à un participant (même nom, même adresse).

Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP original et nominatif.

Article 13 – Loi applicable et Litige

Le présent Règlement est régi par la Loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différent né à l'occasion du présent concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 14 - Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant, sur simple demande adressée à l'adresse du concours : **CCI GRAND LILLE – M. Frédéric WAREMBOURG, Place du Théâtre, BP 359 - 59020 Lille Cedex.**

Article 15 – Dépôt et acceptation du règlement

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître BERA, Huissier de Justice à Lille (59044), 36 rue de l'Hôpital Militaire.

Le présent règlement est disponible sur le site hébergeant le concours à l'adresse suivante : www.ecommerce-stars.com (rubrique concours)

La participation au présent concours entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite, accompagnée d'une enveloppe préparée pour la réponse, à l'adresse indiquée à l'article 21.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer les candidats au concours par voie d'annonce sur le site WEB : www.ecommerce-stars.com

Chaque modification du présent règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de l'huissier de Justice ci-avant désigné ; ces modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Article 16 - Calendrier du concours

- Lundi 28 juin 2010 : Ouverture du concours et inscription des candidats sur le site www.ecommerce-stars.com
- Lundi 20 septembre 2010 minuit : date limite d'inscription
- Vendredi 24 septembre 2010 : clôture des votes du jury et du public
- Mercredi 29 septembre 2010 : Echanges et délibérations du jury
- Jeudi 21 octobre 2010 : Annonce des lauréats et remise des prix.

Article 17 – Adresse du Concours

CCI GRAND LILLE – Frédéric Warembourg Place du Théâtre, BP 359 - 59020 Lille Cedex.